

Etats tchèques pour obtenir l'indépendance. Cette institution, c'est la bureaucratie, une puissance invincible en Autriche qui ne perdit son influence ni dans les troubles révolutionnaires de 1848, ni dans les essais constitutionnels de 1861 à 1867. Ce système bureaucratique est le trait caractéristique de la période qui va de Marie-Thérèse et Joseph II jusqu'en 1848 et 1867. Sous le règne de François I^{er} et de Ferdinand V la bureaucratie était le seul élément important dans la vie publique. Par les dix ans d'absolutisme de 1850 à 1860 son influence s'est augmentée dans une telle mesure que tous les essais d'une constitution fédéraliste n'ont pu rien faire contre elle. Et dans la constitution définitive de l'Autriche, cette prépondérance du pouvoir administratif, représenté par cette bureaucratie séculaire, s'est maintenue aux dépens du pouvoir législatif.

Ainsi pendant le règne de deux derniers Habsbourgs avant la Révolution de 1848, la situation politique en Bohême était singulièrement obscure. Les Etats tchèques donnaient toujours signe de vie, mais ils étaient tout à fait impuissants contre l'absolutisme du roi et la force de la bureaucratie centraliste. Ils se querellaient de temps en temps avec le pouvoir central, ils protestaient, une dernière fois encore, à la veille de la Révolution, mais tout cela fut sans résultats. En théorie, le droit était de leur côté, en réalité le pouvoir central était sans bornes et quoique certains droits des Etats qui avaient été rendus à la Diète par Léopold II fussent toujours restés en vigueur, le centralisme absolutiste triomphait. Ainsi il y avait une contradiction flagrante entre le